

Intervention de Jean-François SEGUIN, président du jury de la 3^{ème} édition du Prix du paysage du Conseil de l'Europe.

La Convention européenne du paysage a été ouverte à la signature le 20 octobre 2000 à Florence. Le 20 octobre 2010, lorsque nous en avons célébré le 10^{ème} anniversaire, nous avons pu mesurer un immense progrès : alors qu'avant 2000, les interventions sur le paysage se cantonnaient à des espaces restreints, publics ou privés, en 2010, les politiques du paysage concernaient des territoires entiers. Paysage et aménagement du territoire se situaient désormais aux mêmes échelles.

Ce grand et vaste progrès est dû aux liens forts noués entre la Convention européenne du paysage et la CEMAT. Nous devons en remercier tout particulièrement Maria José FESTAS qui a mis toute sa détermination et son intelligence, et Maria José a beaucoup d'intelligence et de détermination, à construire ce rapprochement stratégique et bénéfique.

Les candidatures au prix du paysage du Conseil de l'Europe expriment cette capacité des politiques du paysage à intégrer le territoire dans ses plus vastes dimensions : Le projet Carbonia, en Sicile, l'aménagement de l'île Bere, en Irlande, le Paysage laboratoire Furnas, dans les Açores, présenté par le Portugal, attestent de la capacité du paysage à être le fil conducteur de stratégies de revitalisation appliquées à des territoires entiers.

Les très nombreux travaux d'identification, de caractérisation et de qualification des paysages sur tout le territoire qui ont été présentés à Florence en 2010 ont montré que l'indispensable préalable de la connaissance est aujourd'hui acquis sur la majeure partie des États parties à la Convention européenne du paysage. C'est aussi cette connaissance du paysage à l'échelle de l'aménagement du territoire qui a permis cette avancée significative.

Une autre date est importante, bien qu'elle ne soit pas souvent rappelée : c'est le 1^{er} mars 2004 que la Convention européenne du paysage est entrée en vigueur. C'était donc il y a 10 ans presque jour pour jour.

Quel autre progrès décisif avons-nous connu dans ces 10 années écoulées ?

La Convention européenne du paysage est, si vous m'autorisez cette métaphore, un cheval sur lequel nous montons. Elle nous offre une position élevée, notre regard porte plus loin, sur de plus vastes territoires.

Ce cheval peut aussi porter d'autres problématiques que celles de l'embellissement des espaces publics ou de l'art des jardins.

La Convention européenne du paysage a fait du paysage un argument fort et le support d'interventions en faveur de la qualité de notre vie et d'un

meilleur vivre ensemble. L'enjeu du paysage est assurément « être bien là » comme le dit Bernard Lassus.

Être bien là, c'est avoir accès aux ressources naturelles les plus indispensables, l'eau au premier chef. L'accès de tous à l'eau potable est un défi majeur à l'échelle de la planète et nous pouvons être fiers quand le paysage y répond. Le parc de la Deûle (France) en est un magnifique exemple.

Être bien là, c'est vivre dans un État de droit qui protège le faible. Nous pouvons être fiers quand le paysage permet de remettre à la disposition des populations de la région du Haut Belice-Corleonese (Italie) les terres dont ils avaient été spoliés par la Mafia. Nous pouvons être fiers quand, dans le District de la commune d'Utena (Lituanie), le paysage permet de reconquérir des parcs publics urbains privatisés à la fin de la période soviétique.

Être bien là, c'est vivre en bonne entente, voire en complicité, avec tous nos voisins. Nous pouvons être fiers quand le paysage permet, grâce au projet « La Porte de Gornje Podunavlje » (Serbie) de rassembler les communautés au-delà des frontières, au-delà des différences entre ethnies. Nous pouvons être fiers, enfin, quand, dans la vallée de la rivière Szprotawa, non loin d'ici, le paysage guide la réhabilitation d'une ancienne base militaire soviétique et est l'occasion d'associer des populations Rom, trop souvent maltraitées dans l'espace européen.

Être bien là, à Wroclaw, c'est être ensemble fiers de la qualité et de la capacité d'innovation de tous les candidatures au prix du paysage du Conseil de l'Europe. Merci à vous tous, initiateurs et acteurs de ces magnifiques réalisations.